

Chroniques et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **56 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La nouvelle organisation de l'armée. — Les Chambres fédérales et les dépenses militaires. — A propos des cuisines roulantes. — Promotions, mutations, transferts.

Le projet d'organisation de l'armée a fait une nouvelle étape ; le Conseil des Etats l'a discuté et, à l'unanimité, l'a voté pendant la session de décembre des Chambres fédérales. Le Conseil national l'abordera à son tour au mois de mars prochain.

Entièrement d'accord sur le fond du projet, le Conseil des Etats a adopté quelques amendements de détail.

Premièrement, il n'a pas voulu lier à l'organisation l'acquisition du matériel des groupes de mitrailleurs d'infanterie, des groupes d'obusiers et des nouvelles batteries de montagne. Il a admis la nécessité des formations prévues par le projet, mais a disjoint les mesures à prendre pour leur armement, entendant réserver, sans doute, les possibilités financières. Cette acquisition n'est pas, en effet, une conséquence de la nouvelle organisation ; le législateur se prononcerait pour le statu quo, l'acquisition de mitrailleuses, d'obusiers, voire même d'un supplément de canons de montagne, ne s'en imposerait pas moins ; seuls, le nombre et l'organisation des formations en seraient modifiés. La disjonction résolue par le Conseil des Etats est donc dans la logique de la situation et comporte, en outre, l'avantage de témoigner du désir du Parlement de faire marcher de pair les nécessités militaires et le souci de celles du budget.

Un second amendement intéresse la remonte des capitaines d'infanterie : le cheval ne sera pas pour eux une obligation, ils pourront le remplacer par une bicyclette. Le Conseil des Etats a éprouvé quelque scepticisme au sujet de cette remonte, non au point de vue du nombre des chevaux, mais au point de vue des aptitudes équestres d'une partie des officiers ; il a craint que le cheval ne devînt parfois un obstacle au recrutement du grade, et il a pensé plus avantageux de prévoir la bicyclette à titre de succédané de Pégase. Ce n'est pas une question de principe et la bicyclette peut, partiellement au moins, rendre au chef de compagnie les services du cheval. Mais partiellement seulement. A bicyclette, le capitaine ne domine pas son unité comme à cheval ; sur route et dans le rassemblement, sa surveillance est ainsi moins directe. Pendant les marches, la bicyclette n'est un repos que si le chef quitte sa troupe. Faire une étape à bicyclette à l'allure de 4

à 5 km. à l'heure, parfois moins, est aussi fatigant et plus mal commode que marcher. Enfin, dans le terrain, pour une tournée d'avant-postes, par exemple, loin d'un réseau routier, ou dans des traversées de terrain à l'abri du feu, la bicyclette est incapable de remplacer le cheval.

D'autre part, il y a certaines compensations. Quand, par exemple, le chef peut quitter sa troupe en marche, la bicyclette lui fera souvent gagner plus de temps, avec moins de fatigue encore que le cheval, et le logement comme l'entretien ne lui causeront aucun embarras. Bref, au capitaine à se déterminer selon les convenances de son service, mais selon ces convenances seules et non celles de son agrément.

Un autre amendement analogue intéresse les quartiers-maîtres de bataillon d'infanterie. Le projet les mettait à bicyclette; le Conseil des Etats les laisse à cheval, mais leur octroie la faculté de la bicyclette ou de la motocyclette, comme au chef de compagnie.

Le projet supprimait le trompette de guides incorporé comme ordonnance montée à l'état-major de la brigade et du régiment. Renforçant l'effectif des escadrons de guides, il prévoyait le détachement *in casu* d'ordonnances à ces états-majors. Le Conseil des Etats rétablit l'ordonnance, incorporée en supprimant la trompette. Il déduit, en outre, ces ordonnances de l'effectif réglementaire de l'escadron.

Le motif a été de faciliter les commandants de brigade et de régiment en leur laissant un cavalier qu'ils connaissent bien et qui les connaît de même, qu'ils sont certains d'avoir toujours sous la main, et qui, au courant du service intérieur de l'état-major, remplira ses fonctions d'ordonnance avec plus de régularité et en meilleure connaissance de cause que le cavalier détaché incidemment par un chef d'escadron dont le choix pourrait ne pas s'inspirer toujours des convenances de l'état-major intéressé.

Enfin, la brigade de cavalerie reçoit un officier du train, officier subalterne ou capitaine, que le projet n'avait pas prévu.

C'est là tous les changements introduits par le Conseil des Etats, réserve ayant été faite toutefois des modifications qui pourraient être jugées désirables dans le groupement de certains corps de troupes.

Quant au principe même de la réforme, il n'a soulevé aucune objection quelconque. A peine un point d'interrogation a-t-il été posé par un député au sujet de ses conséquences budgétaires. Le chef du Département n'a pu que confirmer les déclarations du Message; la seule augmentation des dépenses qu'entraîne la nouvelle organisation résulte de la remonte des capitaines d'infanterie et d'une augmentation du recrutement de 382 hommes par an. Les autres dépenses sont essentiellement des acquisitions de matériel, indépendantes du groupement de l'armée.

Un amendement a été apporté par le Conseil fédéral lui-même au projet du 3 juin 1910 qui est devenu ainsi « projet des 3 juin-25 septembre 1910 ». Il intéresse l'organisation des troupes du service de santé.

Tout d'abord, une question de terminologie ; les termes d'ambulance et de lazaret sont réservés aux formations de landwehr. Dans l'élite, on parlera désormais de *compagnie sanitaire* et de *groupe sanitaire*. C'est un sacrifice à la logique ; dans toutes les armes, on a des compagnies et des groupes qui sont un composé de compagnies ; il en sera de même dans les corps de santé. Au fond, nous n'en tournons pas la main.

En revanche, il sera fort agréable à ceux qui ne considèrent pas le français fédéral comme méritant les encouragements des autorités constituées, de ne pas voir rétablis dans les textes les « sous-officiers sanitaires » et les « soldats sanitaires ». Ce sont des expressions fausses, archi-fausses et ridicules. On parlera de mesures sanitaires, d'une police sanitaire, d'un cordon sanitaire, bref, de tout objet ayant rapport à la santé, mais des hommes sanitaires, cela n'existe pas ; c'est comme si l'on prétendait dénommer les pionniers des chemins de fer que le projet supprime « soldats ferrugineux ».

Il y a du reste d'autres expressions qu'il faudrait bannir avec soin de nos textes officiels français. En parlant des cartouches des armes à feu, par exemple, on ne doit pas dire *la* munition, mais *les* munitions ; les vivres ne sont pas *la* subsistance, mais *les* subsistances, etc., etc. Nous émettons donc le vœu que les tableaux définitifs de l'organisation militaire nous délivrent des « soldats sanitaires ». Cela dit, revenons à nos moutons.

La nouvelle compagnie sanitaire ramène de 5 à 3 le nombre des médecins et de 3 à 2 leurs aides sous-officiers étudiants en médecine. En revanche, les sous-officiers ordinaires et les soldats seront 9 et 59 au lieu de 6 et 34 ; ils seront 10 et 67 dans la compagnie sanitaire de montagne. Au total, avec 1 commandant, 1 pharmacien, 1 fourrier, 1 sous-officier du train et 8 soldats du train, 5 officiers et 80 sous-officiers, appointés et soldats. Dans la compagnie sanitaire de montagne, le personnel du train est remplacé par un personnel de 21 convoyeurs, dont 1 sous-officier et 2 appointés. Total de la compagnie, 5 officiers, 101 hommes.

L'état-major du groupe sanitaire est ramené de 26 officiers, sous-officiers et soldats à 21 par la disparition de l'infirmier et de 4 soldats du train. On ne prévoit plus en effet qu'un seul fourgon sanitaire à 4 chevaux au lieu de trois.

Pas de changement dans le groupe sanitaire de montagne.

Effectif de l'*Ambulance de landwehr* : 1 commandant, 5 médecins, 1 pharmacien, 1 fourrier, 6 sous-officiers du service de santé, 1 sous-officier du train, 34 soldats du service de santé, 8 soldats du train. Total 57. Dans l'ambulance de montagne, les sous-officiers et soldats de santé sont 10 et 67.

Total 85. Voitures : 2 fourgons sanitaires, 3 voitures à blessés, 1 fourgon, 1 cuisine roulante.

L'état-major du lazaret de campagne compte 6 officiers et 6 appointés et soldats.

Pas de changement dans l'organisation projetée du train sanitaire et de la colonne sanitaire.

* * *

Pendant la session de décembre, les Chambres ont manifesté à diverses reprises leur souci de contrôler de près les dépenses militaires. Tant mieux, pour autant du moins qu'elles ne prêtent pas, aux économies une importance supérieure à celle de la défense nationale. Notre armée n'existant que par la volonté du peuple, ce dernier doit avoir la conviction que les sommes qu'il y consacre sont utilement employées. On ne peut dès lors qu'estimer avantageuse la motion votée en cours de session demandant au Conseil fédéral un tableau d'ensemble des dépenses militaires à prévoir pour les prochaines années; on saura exactement où l'on va, ce qui est évidemment l'*a b c* de la science gouvernementale et administrative.

Dans le même ordre d'idée, constatons que le Conseil fédéral faisant droit au désir du Conseil des Etats a apporté au budget pour 1911 diverses réductions pour une somme d'un peu plus d'un million. Il l'a fait en ajournant quelques dépenses et en serrant de plus près quelques autres, mais sans garantie de réalisation. La tâche n'est assurément pas toujours facile. Si tout augmente pour les particuliers, tout augmente aussi pour l'Etat, et l'on a pu mettre à l'actif de l'enchérissement des matières premières et de la main d'œuvre une notable part de l'accroissement des dépenses militaires.

* * *

En même temps qu'en Suisse, les cuisines roulantes ont fait en France leur apparition aux manœuvres de Picardie. On s'en est montré fort mal satisfait. Un article du *Temps* du 20 décembre passé résume les griefs qu'on leur adresse. Le principal est que les hommes n'ont rien à se mettre sous la dent si, pour une raison ou pour une autre, la cuisine roulante ne rejoint pas son unité.

Car nous avons confié à la cuisine roulante l'alimentation complète de nos soldats en campagne. Elle doit être approvisionnée et en vivres et en boisson. Grave imprudence, qui a fait, aux manœuvres, que le soldat a souffert de la faim et de la soif. D'un autre côté on a remarqué, lorsque la cuisine a pu faire sa distribution, que les aliments qu'elle fournissait étaient inférieurs, à cause du procédé de cuisson, à ceux qu'auraient pu préparer les hommes sur des foyers improvisés. Ces aliments, cahotés, ne formaient au moment d'être servis qu'une bouillie épaisse fort peu appétissante, toujours la même, le matin, le soir et tous les jours. Mieux vaudrait cependant être toujours assuré d'avoir cette nourriture que de n'en pas avoir du tout. Il semble, malheureuse

ment, que les cuisines roulantes ne puissent pas garantir que l'appétit des hommes sera toujours satisfait.

L'expérience des manœuvres de Picardie, qui ne ressemblaient en rien à ce que serait la guerre, a prouvé surabondamment qu'on ne pouvait, en aucune façon, compter sur les cuisines roulantes. Retenues avec les trains régimentaires loin du combat, par conséquent loin des hommes qu'elles devaient nourrir, elles demeuraient invisibles pendant la journée. Le soir elles apparaissaient, mais une heure ou deux après l'arrivée de la troupe au cantonnement. Les hommes auraient eu largement le temps de préparer leur repas, de l'absorber et de se reposer avant l'heure de la distribution de la *roulante*, comme ils l'appellent avec mépris, car parmi eux, l'avis est unanime : il faut la supprimer.

A ces inconvénients propres au temps de paix, le *Temps* en ajoute d'autres qui compliqueraient l'alimentation en temps de guerre et feraient des cuisines roulantes un danger. Elles alourdissent les colonnes d'une façon dangereuse et enlèvent au rang de trop nombreux fusils.

Sans doute, dit le *Temps* en terminant, en théorie, la cuisine doit, après avoir distribué le repas du matin, préparer celui du soir que les hommes mangeront dès leur arrivée au cantonnement. Mais ce cantonnement où sera-t-il ? Nul ne le saura. Et en admettant même que ce cantonnement puisse être connu à l'avance, ce qui paraît à peu près impossible, où se réapprovisionneront les cuisines pour le repas du soir ? Ne faut-il pas aussi compter sur les aléas d'une campagne ? Le convoi peut être pris par l'ennemi, les projectiles peuvent tuer les attelages, le terrain peut être accidenté, détrempé par la pluie, rendant impossible le passage des voitures. Du moment que le soldat ne peut même pas compter sur les cuisines roulantes, les conserver, ne serait-ce pas folie ?

Il nous paraît intéressant de relever cette opinion, parce qu'elle contredit absolument celle régnant chez nous et qui a trouvé une confirmation dans l'expérience des manœuvres du Jura. Grâce aux cuisines roulantes, l'alimentation est devenue beaucoup plus régulière que précédemment, la qualité du repas a été trouvée bonne, et l'on n'a pas constaté un alourdissement excessif des colonnes de voitures.

Il y a, du reste, certains arguments du *Temps* que nous ne saisissons pas ; par exemple, le ravitaillement des cuisines en vivres pour le lendemain. Si ce ravitaillement n'a pas lieu sur les voitures-cuisines, il faut qu'il se fasse sur un autre véhicule ; la difficulté reste donc la même.

Mais nous ne nous sentons pas en mesure d'approfondir actuellement la question faute de renseignements comparatifs suffisants.

* * *

Comme de coutume, la fin de l'année a vu d'assez nombreuses mutations dans le corps des officiers supérieurs. Relevons les suivantes.

Libérés du service personnel avec remerciements pour les services rendus :

Commandants d'unités d'armée : le colonel commandant de corps Bühlmann, de Grosshöchstetten, ancien commandant du 4^e corps d'armée, 1848, breveté de 1902, à disposition depuis 1909; le colonel divisionnaire Jean de Wattenwyl, de Berne, ancien commandant de la 6^e division, 1850, à disposition depuis 1904.

Infanterie : Colonel H. de Mechel, à Bâle, 1839, breveté de 1880, à d.

Artillerie : Colonel F. von Schumacher, à Lucerne, chef de l'artillerie du 4^e corps d'armée, 1856, breveté de 1906.

Administration : Colonel H. Suter, à Berne, 1853, breveté de 1900, à d.

Justice militaire : Major A. Battaglini, à Massagno, gr. juge au tribunal suppl. 8. 1845, breveté de 1890.

Service territorial : Colonel R. de Planta, à Zurich, 1853, brev. de 1900.

Promotions et changements d'incorporation :

Etat-major général : Promu colonel, lieutenant-colonel R. Chavannes, à Berne, 1864, breveté 10 janvier 1905, passe du R. J. 3 à l'E. M. G.

Promus lieutenants-colonels, les majors J. Otter, à Zurich, 1867; H. de Muralt, à Berne, 1871; R. Vogel, à Berne, 1870; L. Potterat, à Berne, 1869, tous brevetés du 10 janvier 1905, et Ernest Ceresole, à Berne, 1868, breveté du 7 février 1905.

Promus majors, les capitaines U. Wille, à Zurich, 1877, reçoit le commandement du bat. car. 6; R. Lardelli, à Coire, 1876; L. Riggenbach, à Bâle, 1875; A. Odier, à Genève, 1877; H. Meyer, à Zurich, 1874, tous brevetés de décembre 1904; J. Simon, à Bâle, 1872, brev. du 10 janvier 1905.

Section des chemins de fer : Promu lieutenant-colonel, le major M. Roud, à Berne, 1859, breveté du 24 janvier 1902.

Infanterie : Promus colonels, les lieutenants-colonels H. Pfyffer, à Lucerne, 1866, brev. du 10 janvier 1905, passe du R. J. 14 à la B. J. 11; W. Moser, à Berne, 1863, brev. du 17 février 1905, passe du R. J. 12 à la B. J. 5; F. Feyler, à Lausanne, 1863, brev. du 25 mars 1905, passe du R. J. 4 à d.; E. Sulzer, à Zurich, 1864, brev. du 25 mars 1905, passe du R. J. 21 à la B. J. 11.

Promus lieutenants-colonels, les majors G. Bolomey, à Savigny, 1869, brev. du 25 mars 1904, passe du bat. 8 au R. J. 4; L. Apothéloz, à Colombier, 1866, brev. du 7 mars 1905, passe du bat. car. 1 au R. J. 5; C. Bersier, à Payerne, 1867, brev. du 27 novembre 1906, passe du bat. 6 au R. J. 3.

Promu major, le capitaine A. Berdez, à Lausanne, 1869, brev. du 18 janvier 1901, à d.

Cavalerie : Promu major, le capitaine A. Mylius, à Bâle, 1874, brev. du 10 janvier 1905, passe 1^{er} adj. du 1^{er} corps d'armée.

Artillerie : Promu colonel, le lieut.-colonel Garonne, à Liestal, 1864, breveté du 10 janvier 1905, maintenu au rég. d'art. de camp. 5.

Promu lieut.-colonel, le major A. Fama, à Saxon. 1867, brev. du 31 décembre 1904, maintenu au gr. art. mont. 1.

Génie : Promu colonel, le lieut.-colonel P. Etier, à Lausanne, 1863, breveté du 10 janvier 1905, chef du génie du 1^{er} corps d'armée.

Promu lieut.-colonel, le major H. Lecomte, à Lausanne, 1869, brev. du 4 avril 1905, passe du bat. gén. 2 à d.

Promu major, le capitaine O. Schmitt, à Veytaux, 1873, brev. du 22 novembre 1903, passe de la comp. aéro. au bat. gén. 1.

Troupes de forteresse : Promu lieut.-colonel, le major L. de Vallière, à Lausanne, 1868, brev. du 7 décembre 1903, $\frac{1}{2}$ gr. art. à p. 2.

Service vétérinaire : Promu colonel, le lieut.-colonel A. Gillard, au Locle, 1852, brev. du 30 janvier 1895, passe de l'E. M. 1^{er} corps d'armée à d.

Service des subsistances : Promus lieut.-colonels, les majors A. Schæchtelin, à Fribourg, 1887, et A. Südheimer, à Lausanne, 1868, tous deux brev. du 10 janvier 1905, maintenus dans leurs fonctions de commissaires des guerres des 2^e et 1^{re} divisions.

Justice militaire : Promu lieut.-colonel, le major D. Moriaud, à Carouge, 1851, brev. du 29 janvier 1897, gr. juge tribunal supp. 1.

Service des étapes : Promus colonels, les lieut.-colonels C. Décoppet, à Lausanne, 1862, brev. du 8 février 1901, S. E., et C. de Coulon, à Auvernier, 1859, brev. du 16 janvier 1903, passe au S. T.

Changements d'incorporation :

Etat-major général : Lieutenant-colonel J. Quinclet, à Lausanne, passe à l'infanterie; lieutenant-colonel L. Thormann, devient chef du génie du 2^e corps d'armée.

Infanterie : Colonel H. Steiger, à Berne, passe de la B. J. 7 à la B. J. 6; colonel J. Albertini, à Ponte, à d., passe au S. T.

Le lieutenant-colonel J. Monnier, à Colombier, de R. J. 5 à d.; G. Mayor, à Oron, à d., à S. T.; A. Bron, à Yverdon, à d., à S. T.; J. de Stockalper, à Brigue, à d., à S. T.

Cavalerie : Les colonels A. Lenz, à Biglen, Br. cav. 2, à d., et H. Schlapbach, à Berne, Br. J. 5, à d.

Le lieut.-colonel W. Schwendimann, à Aarau, à d., à B. cav. 2.

Artillerie : Les colonels A. Chauvet, à Genève, à d., à S. T., et L. Bühler, à Winterthour, art. de camp. 10, à art. 4^e corps d'armée.

Le major G. Bridel, à Berne, gr. art. camp. 1/3 à E. M. G.

Génie : Les majors L. Rosset, à Moudon, bat. gén. 1, à d., et E. Mayor, à St-Maurice, à d., à bat. gén. 2.

Troupes de forteresse : Le lieutenant-colonel H. Etienne, à Berne, gr. art.

de fort. 3, à d. du C^t de St-Maurice; le major L. Guibert, à St-Maurice, passe au gr. art. de fort. 3.

Service vétérinaire : Les majors W. Longet, à Nyon, E. M. 2^e div., à d. ; D. Huber, à Lausanne, E. M. 1^{er} C. A., à E. M., 2^e div. ; A. Boudry, à Oron, à d. à E. M. 1^{re} division.

Service territorial : Le lieut.-colonel E. Chuard, à Lausanne, passe à d.

Service des étapes : Le colonel G. de Montmollin, à Neuchâtel, devient médecin de la 2^e division à titre provisoire.

* * *

A la place du colonel Vigier, démissionnaire, le Conseil fédéral a nommé directeur de la Régie fédérale des chevaux à Thoune, le lieutenant-colonel Schaer, jusqu'ici directeur du dépôt d'Avenches.

* * *

Le capitaine d'état-major Becker a remplacé le lieutenant-colonel Morier comme attaché militaire à l'ambassade de France à Berne. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau camarade d'une armée voisine.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les généraux Lyautey et Toutée. — Les hommes et les idées. — Regain d'activité. — Abondance de la littérature militaire. — Abaissement de la culture générale des aspirants. — A l'Ecole polytechnique. — Les illettrés dans l'armée. — La question des caporaux. — Le droit à appel. — Bibliographie. — Les grandes manœuvres de 1911. — Le généralissime.

Je n'avais pas été inexactement renseigné, le mois dernier, sur le sort des généraux Lyautey et Toutée: celui-ci remplace celui-là qui vient d'être nommé au commandement du 10^e corps (Rennes). L'un et l'autre méritent quelques lignes d'appréciation. Mais convient-il d'insister sur les hommes ? Ne vaut-il pas mieux s'appesantir sur les idées ? On m'a reproché, — ceci soit dit entre nous, — de trop m'occuper des individus. Et on n'a pas eu tort. Je crois que les gens mènent le monde, et non les idées. Ce sont les gens qui ont les idées, qui appliquent les idées, qui représentent les idées. Quand un système donne des généraux de telle ou telle sorte, c'est qu'il est bon ou mauvais. Si le corps d'officiers est inerte, il importe peu que les règlements prônent l'activité ; s'ils ont de l'allant, même avec des règlements surannés, ils sauront mettre de la vie dans l'armée. Et voilà pourquoi, sans négliger les institutions, je crois qu'il n'est pas mauvais de s'attacher à caractériser ceux qui sont appelés à mettre celles-ci en œuvre.

Donc, rencontrant le général Lyautey et le général Toutée, je tiens à

dire qu'ils sont fort au-dessus de leurs pairs, que leurs qualités et peut-être aussi leurs défauts les destinent à aller plus haut encore que la place qu'ils occupent, et que je serais étonné s'il ne se faisait pas autour d'eux plus de bruit encore qu'il ne s'en est fait... Mais passons...

*
*
*

J'ai signalé l'ardeur avec laquelle le ministre travaille. Cette ardeur a gagné l'armée tout entière. Il paraît que les livres militaires se vendent mieux. Les journaux corporatifs se développent ou naissent. Voici le *Journal des officiers* (ci-devant *Porte-Voix*). Voici la *Gazette de l'armée*. Le mois passé je signalais *l'Opinion militaire*. En même temps, j'énumérais les ouvrages que j'avais reçus et dont beaucoup ne sont pas dénués de valeur. J'annonçais que j'en aurais d'autres encore à signaler, et je le ferai en effet tout à l'heure.

L'abondance de ces publications a quelque chose de symptomatique. Elle dénonce cette activité dont je parlais, et qui ne laisse pas d'être remarquable. Que de décrets, de règlements, de circulaires, ont paru en 1910, portant sur des questions capitales, traitant de sujets vitaux, abordant des problèmes essentiels, et leur donnant des solutions si non parfaites, du moins acceptables et plus ou moins satisfaisantes !

Cependant, tout n'est pas pour le mieux. Il me revient que les écoles militaires ne promettent pas une belle moisson. La graine d'officiers laisse à désirer. Une querelle émeut en ce moment le pays : on prétend que le niveau des études a considérablement baissé, par suite de la réforme universitaire accomplie il y a quelques années. On a modifié les programmes d'enseignement et les méthodes d'instruction. D'où, paraît-il, une diminution de la culture générale.

Il s'y ajoute, en ce qui concerne le recrutement des aspirants (c'est le nom que viennent de recevoir officiellement les élèves-officiers, les jeunes gens qui aspirent à l'épaulette), il s'y ajoute que l'année de régiment qui précède leur séjour dans les écoles les dispose mal à en suivre les cours. Ils ont perdu l'habitude et le goût de l'étude. Ils ont encore plus perdu l'habitude et le goût de l'internat. La demi-liberté dont ils ont joui leur a donné un désir d'indépendance qui ne s'accommode pas avec la vie cloîtrée de nos établissements scolaires. Les professeurs se plaignent de l'insuffisante préparation des élèves et de leur médiocre disposition au travail.

Peut-être cette médiocrité est-elle encore plus le résultat d'une concurrence insuffisante. Le nombre des candidats n'est même plus le quart de ce qu'il était il y a quelques années. On ne se dispute plus les places avec autant d'ardeur qu'autrefois : dès lors, la sélection, s'opérant sur un moindre nombre de compétiteurs, a chance de ne fournir que des éléments de qualité inférieure.

Beaucoup de causes expliquent cette désaffection. Les doléances des officiers privés d'avancement arrivent aux oreilles des jeunes gens et détournent ceux-ci d'une carrière sans avenir. On sait que les plus belles qualités d'intelligence, d'énergie, d'application, risquent de n'être pas bien utilisées, peut-être même de rester sans emploi. Et on est porté à préférer des fonctions où le mérite est mieux apprécié, mieux récompensé, mieux mis en situation de se montrer.

Toujours est-il que, pour l'entrée à Saint-Cyr et à l'Ecole Polytechnique, l'affluence est devenue faible. Peut-être est-ce pour faciliter l'accès de ces écoles ou pour augmenter les compétitions, qu'on a décidé de ne plus accorder d'avantages spéciaux à ceux des candidats qui connaîtraient des langues vivantes ou des langues mortes. On a rendu l'examen presque exclusivement scientifique, et les partisans de la culture générale, les ennemis de la spécialisation (au moins, de la spécialisation prématurée), ont mené une violente campagne contre ces mesures. On vante le mérite des études dites désintéressées, c'est-à-dire qui n'ont pas un but directement pratique et un caractère exclusivement utilitaire.

Parlant de l'instruction, je suis amené à signaler le grand nombre des illettrés qu'il y a encore en France, bien qu'on ait rendu l'enseignement primaire obligatoire. On n'a pas appris sans quelque stupéfaction que, dans le seul gouvernement militaire de Paris, 415 recrues du dernier contingent ne savaient ni lire ni écrire ! Pour le leur apprendre, on avait accepté le concours d'une dame de bonne volonté, auteur d'une méthode rapide, de laquelle elle promettait les meilleurs résultats. Malheureusement, la méthode était phonétique ; or, la personne en question, étant d'origine étrangère, ne prononce pas bien le français, paraît-il, et on s'est demandé s'il était bien utile qu'elle inculquât à ses élèves son accent et ses idiotismes.

La malignité des journaux a brodé sur ce thème des variations plus ou moins agréables. L'opinion publique s'en est émue, et on a saisi le premier prétexte venu pour fermer la classe. Dorénavant, les illettrés en garnison à Paris seront initiés aux rudiments de la lecture et de l'écriture, comme précédemment, par les soins des maîtres d'école ou par des gradés de l'armée.

* * *

Dans une des divisions de Paris (celle que commande le général Faurie), se poursuit une expérience intéressante : les caporaux ne couchent plus dans la chambrée ; ils sont réunis dans des dortoirs à part. Ceci revient à leur donner une situation analogue à celle des sous-officiers, c'est-à-dire à leur enlever leur caractère essentiel. C'est donc les transformer tellement que, sans en avoir l'air, on les supprime.

Je crois l'idée excellente ; mais je voudrais qu'elle fût franchement adoptée et appliquée. Bien des officiers s'y rallient : en particulier, le géné-

ral Langlois. Dans son projet de loi des cadres, le général Picquart avait rayé de la hiérarchie le grade de caporal.

Je crois — je l'ai dit à satiété — que des mesures de ce genre feront plus, pour l'amélioration de notre armée, que de bruyantes réformes. C'est pourquoi je signale avec complaisance l'initiative prise par le général Faurie, ou plutôt reprise par lui, car, il y a quelque trente ans, pareil essai a été fait à Belfort, où les résultats ont été excellents. Si l'idée fait son chemin, on ne pourra pas lui reprocher d'avoir été trop vite.

* * *

Le général Langlois, déjà cité, continue ses entreprises. Les atteintes que sa santé a subies ne lui ont rien enlevé de la vivacité de son esprit, ni de sa bonne humeur, ni de sa puissance de travail. Il s'occupe surtout, en ce moment, de notre justice militaire. Président de la commission sénatoriale qui étudie le projet de loi voté il y a quelques années par la Chambre, il y introduit des changements considérables. Pour tout dire, il est en train de refaire complètement l'œuvre — assez mal venue et boiteuse — qui avait été mise sur pied par M. Chéron. Il vient d'obtenir de l'unanimité de la commission que celle-ci se prononçât en faveur du droit à appel que la France refuse à ses militaires, alors que l'Allemagne l'accorde aux siens. C'est une victoire de laquelle il a droit d'être fier, car il avait contre lui les jurisconsultes. Il est vrai qu'il avait pour lui, sans parler d'une indomptable ténacité, la noblesse des intentions. Aussi bien, ses contradicteurs eux-mêmes concédaient-ils qu'il avait raison en principe. C'était seulement sur l'opportunité de l'application et sur les difficultés de la mise en œuvre qu'ils énonçaient leurs réserves, d'ailleurs formelles.

* * *

Et maintenant, j'en reviens à la pile des livres qui se sont amoncelés sur mon bureau.

Je ne m'attarderai pas à la brochure du capitaine d'artillerie C. Tribout (*Comment améliorer le bien-être du soldat* Paris, Berger-Levrault, 1910. — Prix: 1 fr. 75), encore que je sois loin d'en contester l'utilité et la valeur: il y a là l'indication d'une foule de petits moyens très ingénieux pour tirer parti économiquement de certaines ressources en vue de l'installation de la troupe, de son confort intérieur, de la pratique de l'hygiène. Mais je ne vois pas que ces expédients, si heureux dans leur simplicité, puissent servir à d'autres armées que la nôtre.

Je m'étendrai volontiers, au contraire, sur les mérites d'une plaquette de quelque soixante-dix pages publiée par le même éditeur, et qui m'a irrité et ravi. Ravi, parce que l'auteur me semble avoir un sentiment très juste,

très délicat, de l'art de commander. Irrité, parce que la théorie qu'il a faite de cet art de commander me semble fausse sur bien des points.

Il n'y a point entre ceci et cela contradiction aussi grande qu'on pourrait croire. On peut être guidé par un instinct sûr tout en étant incapable de démêler les raisons secrètes auxquelles on obéit lorsqu'on se laisse aller à cet instinct, raisons qui en sont l'invisible racine.

En lisant l'opuscule dont il s'agit (*L'âme du soldat*, par le lieutenant Vaillant, du 25^e régiment d'infanterie), on est tout de suite conquis par le ton allègre de l'auteur, On voit qu'il aime sa profession; qu'il y déploie une intelligence curieuse et alerte; qu'il a envisagé avec perspicacité tout ce que le « métier » de chef comporte de problèmes délicats; qu'il se passionne à en chercher la solution; qu'il a, sur quantité de question, des idées neuves et fines, des idées qui dénotent de la profondeur d'esprit et beaucoup de personnalité.

La lecture de sa brochure ne donne pas seulement cette impression que le lieutenant Vaillant est un psychologue avisé, un penseur pénétrant et attentif. Elle inspire la conviction qu'il doit être un éducateur extrêmement adroit, très habile à tirer parti des gens et des circonstances, animé du feu sacré, emporté par la foi qui soulève les montagnes.

Mais c'est son désir de réussir, c'est la ferme volonté qu'il a de surmonter les obstacles, c'est son optimisme, son tact, qui font la valeur de ses procédés, plutôt que les raisons qu'il en donne *à posteriori*. En essayant de réfléchir à ses actes, il croit y voir que ceux-ci ont été inspirés par certains motifs qui, à mon avis, ne sont pas les vrais. Et il me semble que, en cherchant à nous exposer les mobiles de sa conduite et les causes de son succès, il a parfois manqué de clairvoyance.

Je n'ose pas le lui reprocher. Car, moi aussi, j'aurais écrit jadis ces phrases :

Il n'est pas discutable que les premiers jours de service militaire sont de ceux qui marquent dans la vie d'un homme; ils laissent dans la mémoire une trace indélébile; ils décident quelquefois d'une carrière et, presque toujours, de ce que sera le soldat pendant tout le reste de sa carrière.

Je l'ai cru; je ne le crois plus. C'est une vérité aussi contestable que celle qu'on énonce parfois en disant que l'issue de la première bataille décide du sort de la campagne. S'il en était ainsi, mieux vaudrait s'en tenir à cette première bataille et ne pas livrer la seconde.

La caserne présente à peu près le même aspect à tous les « bleus » quand ils font leur entrée. Et pourtant les uns y mènent une vie heureuse; les autres, s'y aigrissent. C'est donc que l'impression initiale s'est effacée ou a persisté suivant le cas. Autrefois, le conscrit était accueilli par des brimades, ce qui ne l'empêchait pas de « tirer son congé » avec gaieté et

insouciance. Aujourd'hui, les détachements de recrues sont reçus par la musique sur le quai de la gare; une fête est donnée au régiment pour leur souhaiter la bienvenue... et ils n'en ont pas moins très vite assez du métier militaire.

Chose singulière! Après nous avoir dit que les premiers pas dans la carrière « laissent dans la mémoire une trace indélébile », on nous dit que ces premiers pas sont faits à l'état de somnambulisme. On nous parle — et on n'a pas tort — de la période d'hébètement que traversent tous les jeunes soldats « à peine la porte de la caserne franchie ».

Elle est plus ou moins longue suivant le tempérament de chacun, mais aucun n'y échappe. Pendant quelques jours, toute action est vaine; les yeux ne voient pas, les oreilles n'entendent pas, les cerveaux ne comprennent pas. Entourons donc ces âmes désorientées de calme et de silence.

Très justes, ces considérations, encore que trop absolues (méfions-nous de l'esprit de généralisation). Oui, très justes, mais un peu contradictoires des autres qui sont justes aussi, sans doute, dans une certaine mesure,.... qui ne sont qu'assez justes, dirais-je volontiers.

Pareillement, il n'est pas tout à fait inexact que celui qui s'isole de ses camarades et ne prend point part à leurs jeux soit un déserteur en herbe, plus difficile à ramener que la « forte tête ». Je lis pourtant, dans *Napoléon et ses maréchaux*, que Bonaparte, à Brienne, était de cette sorte. C'était bien le rêveur solitaire qu'obsède le souvenir du foyer, « la seule chose qu'il ne soit pas en notre pouvoir de lui rendre ». Le général Zurlinden, — après bien d'autres, du reste, — nous montre le futur empereur envahi par le spleen, « songeant au ciel bleu, au soleil radieux, à l'air parfumé de la Corse.... Il vivait seul, jouait rarement, n'intervenant dans les jeux que lorsqu'ils étaient militaires.... »

Mais je m'en voudrais de trop insister sur les taches de ce lumineux travail, que je souhaite, au contraire, de faire lire et méditer et... appliquer.

* * *

Et voici un autre volume qui m'a charmé, sans que j'ose le recommander. Il s'appelle *Binettes de caserne* (chez Ollendorff), et l'auteur signe Armand Charmain. C'est un recueil de fantaisies dont beaucoup sont délicieuses et dont quelques-unes semblent bien près d'être de petits chefs-d'œuvre. On ne saurait rêver satire plus fine, plus gaie, de certains règlements militaire, de certaines mœurs de l'armée; il est impossible de mettre plus juste le doigt aux points faibles, et cela, gentiment, doucement, sans faire mal. Je serais étonné si vous ne vous rouliez pas de rire en lisant *Une leçon de mathématiques*, par exemple, où est critiquée très drôlement l'absence de tout sentiment pédagogique chez beaucoup d'instructeurs militaires.

Mais, je le répète, je n'ose insister, et m'appesantir sur un livre léger. Léger, en ce sens que les questions y sont traitées sans lourdeur.

Passons à de plus graves publications.

* * *

Quatre conférences sur la tactique de combat, faites aux officiers du 124^e d'infanterie, par le lieutenant-colonel Bouysson, pendant l'hiver 1909-1910, ont été réunies en un volume (chez Berger-Levrault) avec préface du général Foch. C'est intéressant; mais il me semble que le sujet eût gagné à être traité autrement, d'une façon moins dogmatique.

La librairie Plon m'envoie le tome second des *Mémoires et journaux du général Decaen*, publiés par le lieutenant-colonel Ernest Picard, chef de la section historique de l'état-major de l'armée, et le lieutenant d'infanterie Victor Paulier. Je n'ai pas eu le temps de lire ces 400 pages bien remplies mais je peux recommander l'ouvrage, sur le nom de l'auteur, sur le nom des éditeurs, et d'après l'intérêt que présentait le premier volume.

Le commandant de Pardieu, chef de bataillon breveté au 119^e d'infanterie, publie à la librairie Charles-Lavauzelle une *Etude critique de la tactique et des nouveaux règlements de l'armée allemande*. C'est un travail bien fait, clair, et qui ne manque pas d'allure. Peut-être lui reprochera-t-on d'être un peu tendancieux, sinon maladroit. Car, si les Allemands se trompent autant qu'il le prétend, ne vaudrait-il pas mieux les laisser dans l'erreur et se dispenser de les éclairer? Je n'attache aucune valeur, pour ma part, aux objections de cette sorte. Celles-ci, d'ailleurs, se neutralisent presque. Car, si la critique est partielle, elle risque fort de ne pas porter.

M. Marty-Lavauzelle, rédacteur en chef de la *France militaire*, fait paraître chez son beau-père les comptes-rendus qu'il a rédigés, au jour le jour, sur *Les Manœuvres de Picardie en 1910*. J'ai trouvé le volume très intéressant, encore que je ne sois pas sur tous les points du même sentiment que l'auteur. Il loue ce que je suis tenté de blâmer; il relève vertement des fautes pour lesquelles j'ai tout plein d'indulgence. Il prend au sérieux la tactique, à laquelle j'ai peine à croire, et tient pour négligeables des détails qui me semblent, à moi, très sérieux. Mais les faits sont clairement présentés, avec entrain; beaucoup de questions sont abordées, non sans talent et sans compétence. Bref, d'avoir provoqué un ouvrage de cette valeur, c'en est assez pour qu'on reconnaisse aux grandes manœuvres une réelle utilité.

Le capitaine Mairchet publie à Nice (Hôtel Windsor) un « matériel d'instruction tactique » pour les cadres de la compagnie. En fait partie une très bonne notice sur la *Lecture de la carte d'état-major*. Je n'aime pourtant pas beaucoup les exemples d'amplification des pages 75 et 77. Cette représen-

tation du terrain est vraiment trop brutable, et m'est avis que, lorsqu'on se sert à la fois des courbes et des hachures, c'est bien le moins qu'on obtienne une impression de continuité, de fondu... et de vraisemblance que je n'ai pas trouvé dans les dessins en question.

* * *

Souhaitons que les grandes manœuvres de 1911 en aient aussi. Elles se dérouleront probablement dans l'Aisne et les Ardennes. Elles mettront aux prises le 1^{er} corps d'armée (*Lille, général Davignon*) et le 6^e (*Châlons-sur-Marne, général Goiran*). On prête au ministre de la Guerre l'intention de choisir au dernier moment le membre du Conseil supérieur de la guerre qui en aura la direction, sans étude préalable du terrain, sans carte faite à l'avance du théâtre des opérations, sans déjeuners officiels. Mais il faut prendre ces propos comme simples boutades....

* * *

Le général Michel a fini par recevoir la lettre de service qui lui confère la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre. On avait songé au général Pau, dont la personnalité est plus accentuée. On a préféré une personnalité plus effacée. Un détail caractérisera cette effacement. Aux dernières manœuvres, le général Percin, chef des arbitres, a voulu présenter des observations critiques. Le général Michel, qui dirigeait les opérations en remplacement du généralissime malade, a refusé de donner la moindre publicité à ces critiques, estimant qu'il n'y a aucun inconvénient à dissimuler les fautes et qu'il y en a, au contraire, à les signaler, fût-ce pour les stigmatiser.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'artillerie technique. — Les attributions des généraux commandants d'armée.
— Le service de deux ans. — Nouveaux règlements.

Après une très longue attente et une période d'incertitude, on vient de décider la séparation de l'artillerie combattante de l'artillerie technique, et fait de cette dernière une spécialité distincte. Parallèlement, on a institué un cours supérieur technique d'artillerie.

Seront assignés définitivement au service technique les officiers d'artillerie qui auront suivi avec succès le cours supérieur technique d'artillerie et accompli, pendant deux ans, un bon service technique dans les établissements d'artillerie.

L'organisation du nouveau service spécial prévoit :

1 inspecteur des constructions d'artillerie, lieutenant-général ou major-général;

1 officier général attaché à l'inspectorat des constructions d'artillerie;

6 directeurs principaux des constructions d'artillerie, majors-généraux colonels ou lieut.-colonels;

10 directeurs des constructions d'artillerie, colonels, lieut.-colonels ou majors;

60 attachés aux constructions d'artillerie, de lieut.-colonels à lieutenants.

Les promotions des officiers techniciens ont lieu selon les normes établies pour les officiers combattants, et en tous cas ne peuvent pas être plus rapides que pour ceux-ci.

Les limites d'âge pour l'envoyé en congé sont celles du corps de santé militaire, c'est-à-dire à peu près de 4 ans plus élevées que les termes fixés pour les officiers combattants.

Afin d'accroître l'instruction des officiers d'artillerie et les préparer aux services techniques, ils fréquenteront, pendant deux ans au moins, des cours scientifiques ou d'application dans les instituts civils ou militaires, et des cours théoriques-pratiques auprès des établissements industriels civils et militaires.

Ainsi a été résolue dans notre armée l'importante question de la spécialisation technique de l'artillerie. La loi organique ne peut, de but en blanc, procurer les conséquences définitives du nouveau service. Nous approuvons entièrement la détermination d'utiliser pour l'enseignement technique les instituts civils, plutôt que de fonder une école technique militaire, comme l'a fait, par exemple, l'Allemagne; nos classes auraient été trop petites pour justifier la fondation d'une école spéciale, tandis que, d'autre part, le développement industriel et l'instruction technique auxquels notre pays est arrivé aujourd'hui permettent de compléter l'instruction technique de nos officiers d'artillerie. La modalité des cours techniques n'est pas encore arrêtée.

* * *

Après avoir créé la charge d'officier général désigné pour le commandement éventuel d'une armée en cas de guerre, on vient de fixer officiellement les attributions de ces chefs en temps de paix.

Ils doivent, sous les instructions souveraines émanées par l'entremise du chef de l'état-major, étudier et diriger les préparatifs de guerre de leurs armées. Ils communiquent les dispositions et les instructions nécessaires aux autorités militaires qui ressortissent de leurs armées. En campagne, ils remplissent les attributions arrêtées par le règlement de service en temps de guerre. En paix, ils exercent la haute surveillance sur l'instruction des cadres et des troupes, soit selon mission spéciale reçue du chef d'état-major, ou pendant les grandes manœuvres, qu'ils peuvent aussi diriger d'ordre du

ministre de la guerre. Celui-ci peut aussi confier les fonctions d'inspecteur de la discipline des troupes, et d'autres charges d'un caractère général, en relation avec l'organisation et le fonctionnement de l'armée.

Nous avons actuellement quatre lieutenants-généraux désignés pour le commandement éventuel d'une armée en cas de guerre : S. A. R. le duc d'Aoste, le général Vigano, le général Caneva et le général Mazzitelli.

* * *

Graduellement nous en étions arrivés au service de deux ans, tant pour des raisons organiques que pour des motifs budgétaires ; mais la loi vient seulement de sanctionner cette importante réforme. Le service de deux ans est général pour tous les inscrits de la 1^{re} catégorie (hommes qui reçoivent l'instruction militaire complète) ; il est réduit à un an pour les inscrits revissables (ceux qu'une maladie ou un insuffisant développement physique a ajourné au delà de leur vingtième année). L'inscrit dont un frère servant dans la cavalerie ou l'artillerie à cheval rengage pour 12 mois au moins est versé à la 2^e catégorie, c'est-à-dire qu'il sert seulement trois mois à peu près. On espère, par les concessions de cette nature, obtenir un certain nombre de volontaires qui servent trois ans au moins dans les armes (cavalerie et artillerie à cheval) où une trop brève durée de service pourrait déterminer des conséquences dangereuses en préjudiciant à une bonne instruction de la troupe, et particulièrement à celle des gradés.

Pour atténuer l'inconvénient du service de deux ans pour la préparation de ces derniers, on a décrété que les inscrits qui possèdent des qualités spéciales (instruction, bonne conduite, fréquentation de cours du tir national, etc.), peuvent, sur leur demande, être admis à des cours spéciaux accélérés pour élèves caporaux. Ils peuvent alors être promus caporaux à la fin de leur troisième mois de service, seront envoyés en congé en tous cas après deux ans et obtiendront d'autres petites facilités.

Notre budget ne nous permet pas d'accorder, dans une large mesure, des primes de rengagement, comme on fait à l'étranger et surtout en France¹. L'adoption du service de deux ans demandera donc pour nos corps de troupe un travail plus intense, surtout pour la préparation des gradés et pour les armes à cheval. Par le seul effet de la réduction du service à deux ans, le budget de la guerre a subi une sensible augmentation qui, pour l'année en cours dépasse, déjà trois millions de francs.

L'année 1910 a vu la refonte de trois importants règlements, savoir :

a) Les normes générales pour l'emploi des grandes unités de guerre.

¹ Nous avons seulement une prime de 500 fr. pour les volontaires qui restent une troisième année dans le corps de la cavalerie et dans l'artillerie à cheval ; cette prime a eu un succès absolument négatif.

b) Le service de guerre. Marches et logements.

c) Le service de guerre. Exploration et sûreté.

Ces nouveaux règlements viennent de remplacer les précédents qui, datés d'il y a 5 à 7 ans, ne répondaient plus en plusieurs points à l'état actuel des idées sur les marches, l'exploration et l'emploi des troupes, étant donné surtout l'expérience acquise à la guerre russo-japonaise ainsi que la généralisation des artilleries à tir rapide et des artilleries lourdes de campagne.

Je me bornerai à quelques indications sommaires des points nouveaux les plus importants.

a) *Normes générales* pour l'emploi des grandes unités de guerre. Le règlement comprend : une préface, des avertissements généraux et sept chapitres : I. Marche d'une armée. II. Marche avec probabilité de rencontre de l'ennemi. III. Bataille non préparée. IV. Bataille préparée. V. Poursuite et retraite. VI. Rupture du combat. VII. Opérations de montagne.

Le 1^{er} chapitre expose la fonction de la cavalerie stratégique, poussée à grande distance en avant des armées. On attribue plus d'importance qu'auparavant à la fonction tactique et stratégique de cette cavalerie ; on insiste beaucoup sur l'esprit offensif, agressif de la cavalerie : « Les grandes unités de cavalerie, au moyen de leurs organes d'exploration, devront chercher à prendre le contact avec l'ennemi le plus tôt et le plus loin possible, et ce contact ne devra plus être perdu, si grande que puisse être pour cette suprême nécessité le sacrifice en hommes, en chevaux et en fatigues. Les organes destinés à l'exploration lointaine et à la sûreté n'ont pas besoin d'être nombreux, mais doivent être bons, tandis que le gros demeure massé. Le choc tactique sera souvent inévitable pour donner sa consistance à l'action stratégique, et il y faudra recourir avec la plus grande décision... Alors toute préoccupation de ménager les forces devra disparaître ; la cavalerie, faible ou forte, devra se jeter entièrement dans la mêlée, animée de cet esprit offensif qui est sa raison d'être... »

L'esprit agressif est encore recommandé à la cavalerie assignée aux corps ; une exploration devrait être conduite avec un vif esprit agressif. En conséquence, lorsqu'on rencontrera la cavalerie adverse il conviendra, dans la plupart des cas, de l'attaquer avec décision pour dégager le chemin de l'exploration.

A cette action offensive, caractéristique essentielle de la cavalerie, on oppose une action plus prudente de l'avant-garde. L'ancien règlement voulait que, sauf ordres contraires, elle marchât offensivement contre les partis ennemis qu'elle rencontrait sur sa marche. Le nouveau règlement fait de l'avant-garde surtout un organe de sûreté... « elle ne doit pas engager le combat si elle n'a pas reconnu au préalable qu'elle dispose d'une écrasante supériorité numérique ». Ce principe est certainement juste,

surtout au regard de notre histoire militaire et de la convenance qu'il y a à ne pas compromettre la liberté de décision du chef; seulement il nous semble que le nouveau règlement exagère un peu en la forme.

Dans le chapitre sur la Bataille non préparée, « on prescrit d'éviter à proximité de l'ennemi, les rapports et en général toute réunion de chefs en sous-ordre auprès du commandant supérieur pour la communication verbale de l'ordre d'opération. » Un tel système, qui peut quelquefois être appliqué sans inconvénients par les unités plus petites de la division, ne l'est pas pour les grandes unités de guerre.

La question du ravitaillement de munitions est si importante pour l'artillerie moderne, grande dévoratrice de shrapnels, que le règlement juge nécessaire d'insister pour que « les commandants d'artillerie bien au clair sur la tâche qui leur est confiée par le commandement supérieur, sachent résister à la séduction d'arroser tout le terrain de leurs shrapnels et ne satisfassent pas trop facilement les demandes de feu qui certainement leur arriveront de toutes parts. Ils doivent éviter que leurs batteries, vu la difficulté de ravitailler sous les rafales de l'artillerie adverse, courent le risque de devenir à bref délai des machines inutiles et encombrantes ».

Le nouveau règlement conserve officiellement l'emploi des artilleries de gros calibre en campagne. Il dit : « Dans l'emploi de l'artillerie lourde de campagne, les obusiers sont essentiellement destinés à battre les troupes à grande distance, surtout si elles sont nichées dans le pli du roc ou à l'abri, ou à battre des couverts, à ruiner ou à incendier des groupes de maisons occupées par les troupes; les canons, au contraire, sont destinés ou à contrebattre les artilleries légères de l'adversaire pour faciliter l'action de leur propre artillerie légère, ou à battre à grande distance des troupes découvertes, ou encore à abattre des obstacles matériels de grande résistance. » Par ces considérations, on affecte les batteries d'obusiers aux corps d'armée et les batteries de canons lourds aux armées.

Les intentions éminemment offensives du nouveau règlement se manifestent d'une manière toute particulière dans quelques paragraphes relatifs à la direction générale qu'on doit imprimer au combat lorsqu'on rencontre l'ennemi. Il dit par exemple, en parlant de l'action offensive : « Le meilleur conseil qu'on puisse donner à qui devra fixer, eu de telles circonstances, la ligne de conduite est de s'inspirer *en tous cas* d'une idée éminemment offensive. » Plus loin, avant de parler de l'action défensive que certaines circonstances de guerre imposent quelquefois, au moins partiellement et temporairement, le règlement croit nécessaire de prévenir encore le lecteur et de « renouveler encore une fois l'affirmation de l'absolue constante supériorité de l'offensive sur la défensive »; les avantages que quelquefois peut présenter une défensive brève et limitée ne doivent « en tous cas pas étouffer l'irrévocable et délibérée décision de passer, au moment opportun, à une rigou-

reuse action contre-offensive, de laquelle seulement on peut attendre des résultats positifs ».

Le chapitre IV, la Bataille préparée, comprend les sous-chapitres suivants : action offensive contre un adversaire en position ; préparation de l'attaque ; développement de l'attaque. Action défensive sur une position préparée ; conduite de la défense ; renforcement et préparation de la position ; occupations avancées ; développement de l'action défensive.

Ce chapitre se distingue surtout par l'intention offensive qu'ici encore on a voulu imprimer à toute action de combat ; puis par une large et rationnelle application de la fortification de campagne à laquelle l'expérience de la plus récente guerre a donné plus d'importance que par le passé ; finalement par l'emploi des artilleries légères et lourdes que la technique moderne sait construire et qui ont renouvelé la tactique de ces armes.

Le chapitre sur les opérations dans les régions de montagne ne contient pas de grandes innovations.

b) Marches et logements. Nos règlements sur les marches se sont succédé avec une certaine fréquence ces dernières années ; nous avons vu ceux de 1896, de 1905 et de 1906 avant d'en venir à celui de 1910. Ce dernier diffère légèrement du précédent, mais non dans les lignes principales. Ce qu'il renferme de nouveau est essentiellement quelques concessions de plus faites à l'allègement de la tenue du soldat pendant la marche (se déboutonner, etc.)

L'introduction d'une escouade de police dans les colonnes supérieures à une compagnie ; cette escouade dans les colonnes des cyclistes est chargée de soigner les malades et les machines endommagées.

Les grandes colonnes feront seulement des haltes horaires de 10 minutes, à la cinquantième minute de l'heure d'horloge.

Pour la marche des camions automobiles, on les divise par escouades, commandées chacune par un officier et composées au maximum de 20 voitures ; les escouades doivent se suivre à 100 m. au plus l'une de l'autre.

Pour les trains et équipages on prétend une plus grande discipline de marche qu'auparavant, et l'on donne à cette fin des prescriptions très minutieuses. Les colonnes de mulets sont aussi l'objet de longues prescriptions.

Pour le passage à gué des rivières, on a augmenté les données sur le niveau de l'eau qui permet encore le passage des troupes

c) Exploration et sûreté. Le règlement reproduit, touchant la cavalerie, les recommandations d'esprit agressif signalé plus haut. Caractéristique est le passage suivant : « La cavalerie qui, dès le début des opérations, réussit à avoir raison de la cavalerie adverse, garde généralement son ascendant pendant toute la campagne. Tous les organes de l'exploration doivent se tenir toujours en condition de combattre avec succès la cavalerie adverse et lorsque l'occasion favorable se présente, ils doivent l'attaquer en agis-

sant par surprise, et en se jetant au combat sans la moindre hésitation et avec la plus grande confiance. Le commandant, bien loin de l'idée d'éviter la lutte, doit au contraire la poursuivre, lorsque son observation, jointe au froid raisonnement, lui montre que le moment favorable est arrivé.

» Les patrouilles aussi, quoiqu'elles doivent agir surtout par ruse, forceront résolument l'adversaire, lorsqu'elles en ont l'occasion. »

L'appui que les cyclistes doivent porter à la cavalerie et l'action qui leur est propre dans l'exploration est largement traitée par le nouveau règlement.

On a voulu développer un peu plus qu'auparavant la question de l'exploration par les ballons, mais, soit par esprit de réserve, soit qu'on n'ait pas voulu prévenir les temps, on s'est limité à l'exploration des ballons sphériques, c'est-à-dire un système d'aérostation et de navigation aérienne déjà démodé et qui certainement — on peut bien le dire — ne sera plus employé dans les guerres futures que d'une manière très réduite. L'avenir est aux aéroplanes et aux dirigeables, auxquels le règlement ne consacre qu'un bref et tout timide passage. « Les ballons dirigeables, dit-il, servent essentiellement pour l'exploration stratégique; mais ils peuvent aussi être utilement employés pour l'exploration tactique. »

A retenir un petit fragment très à sa place, sur la « coopération des différentes armes dans le service d'exploration rapprochée. »

Les mesures de sûreté ont donné lieu à très peu de changements; on a imprimé un peu plus de vie au service des avant-postes par l'emploi plus abondant et plus mouvementé des patrouilles d'exploration.

Dans leur ensemble ces trois nouveaux règlements marquent un sensible progrès dans un des domaines les plus importants de notre réglementation militaire.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

La bataille du Bussaco¹. — Quelques mesures du gouvernement provisoire. — Une circulaire sur la discipline. — Notre flotte de combat.

27 septembre 1910 ! Notre petite patrie a commémoré ce jour-là une étape centenaire des plus glorieuses de sa grande et brillante histoire !

L'Europe était un immense champ de bataille. Les nations pliaient sous le joug puissant et inlassable du plus grand conquérant des temps modernes et qui, Alexandre, César ou Charlemagne, prétendait conquérir le monde ! Le minuscule Portugal parvint à faire subir aux indomptables soldats du guerrier ses premiers revers en 1808 et 1809. La revanche sera terrible !

¹ Cette partie de la chronique a été retardée par l'abondance de nos matières pendant le dernier trimestre de 1910 (Réd.).

Mais Napoléon subira une nouvelle défaite et verra tomber la renommée d'invincible du plus grand de ses maréchaux. La bataille du Bussaco, le 27 septembre 1810 est la première action que perdit Masséna, « *l'enfant chéri de la victoire* ». Résumons-la.

Les troupes françaises ayant par deux fois envahi le territoire du Portugal sans obtenir la soumission du pays au blocus continental, Napoléon décida de le faire envahir de nouveau, en 1810, par une armée nombreuse composée de la plupart des troupes au service d'Espagne, et sous le commandement supérieur du célèbre maréchal Masséna, prince d'Essling.

L'armée de Masséna se composait de trois corps d'armée, le 2^e, le 6^e et le 8^e sous les commandements respectifs de Reynier, Ney et Junot. Les troupes étaient des plus choisies, aguerries et éprouvées dans les campagnes du nord de l'Europe. Le plan de campagne était très simple. L'armée de Masséna entrerait en Portugal par la province de Beiro et marcherait directement sur Lisbonne après avoir établi sa base d'opérations à Ciudad-Rodrigo et Almeida ; tandis que le maréchal Soult, en opérations à Andaluzio, devait concourir à la conquête de Lisbonne aussitôt après la prise des places de Badajoz et Elvas, en envoyant un corps d'armée par l'Alemtejo.

Commandant en chef les troupes alliées anglaises et portugaises moins nombreuses, Lord Wellington conçut le magnifique plan défensif qui lui permit de contrebalancer l'inégalité des forces et de réussir.

Sa conception géniale du vaste et très fort camp retranché des lignes de Torres Vedras et l'idée de ravager toutes les ressources sur les voies d'invasion, furent les causes fondamentales de la démoralisation et de l'insuccès des troupes françaises.

De part et d'autre, les plans de campagne sont mis à exécution. Les Français avancent lentement par Beira Alta, rentrent à Vizeu, suivent la rive droite du Mondego et se dirigent, par Mortagna, vers les hauteurs du Bussaco. Wellington retire de la frontière et concentre sur ces hauteurs toutes les forces alliées. Du côté français, ordre est donné d'attaquer frontalement les positions anglo-portugaises le 27 de bonne heure. Reynier est chargé de prendre le chemin de Santo Antonio du Cantavo vers *l'aile droite portugaise* ; Ney est invité à suivre la route de Coimbra vers *l'aile gauche* et Junot restera en réserve derrière le village de Moura avec la cavalerie de Montbrun. L'effectif total de l'armée française se monte à 62 000 hommes et 14 000 chevaux dont 8 000 de cavalerie.

Ont pris part à la bataille du Bussaco les troupes portugaises suivantes : les brigades d'artillerie 1, 2, 4 ; les régiments de cavalerie 1, 4, 7 et 10 ; les six bataillons de chasseurs ; dix-neuf des 24 régiments d'infanterie et la *Légion de Lusitanie*, effectif total 29 055 Portugais à côté de 24 000 Anglais.

Le 27, au commencement du jour, les troupes alliées avaient occupé

leurs positions définitives : la 2^e division du général Hill¹ (troupes portugaises infanterie 2, 4, 10, 14 et et deux batteries d'artillerie 1) constituait l'aile droite en position sur le chemin du Bussaco à Penacova ; à gauche la 5^e division sous le commandement du général Leith (troupes portugaises infanterie 3, 8 et 15, réserve la Légion de Lusitanie) ; puis, la 3^e division du général Picton renforcée par la 8^e brigade portugaise Champalimand (infanterie 9 et 21 et 2 batteries du régiment 2) sur le chemin de Santo Antonio.

Constituant le centre de la ligne de bataille la 1^{re} division du général Spenser en avant du Couvent, près de la route de Mortagua.

A l'aile gauche de la ligne défensive la brigade portugaise de Pack (troupes portugaises infanterie 1, 16 et chasseurs 4) et la division légère de Crawford (troupes portugaises chasseurs 1 et 3) à la porte de Sulla et aux environs de la route ; puis, à l'extrême gauche, sur le contrefort du Nid d'Aigle, la 4^e division du général Cole (troupes portugaises infanterie 11 et 23).

La réserve générale (troupes portugaises infanterie 6, 7, 18 et 19, chasseurs 2, 6 et artillerie 4) occupait la route principale, entre le Monte-Novo et la chapelle du Encarnadouro. Le chemin de Boialvo au Sardao était gardé par les milices de Trant.

C'était un inexpugnable rempart dressé par la nature pour réfréner les ambitions démesurées de Napoléon I^{er} !

Le Bussaco, de 550 mètres d'altitude, embrasse un vaste horizon qui s'étend d'une part jusqu'à la mer, de l'autre jusqu'aux cimes des montagnes d'Estrella. A six heures du matin, malgré l'épais brouillard, la division Merle est chargée d'entamer l'attaque contre notre droite. Elle se heurte à la 3^e division, sous Picton, dont font partie les 88^e et 45^e régiments anglais et le 8^e d'infanterie portugaise. Les français grimpent impétueusement les pentes escarpées et les trois régiments des alliés, poussés par ce bélier vivant, abandonnent la crête aux assaillants et viennent se refaire en arrière, Mais l'artillerie accourt en aide aux troupes qui se retirent et, criblant de mitraille la division française, soutient ce premier assaut et permet aux trois régiments de récupérer leur moral un moment perdu. Ils chargent les assaillants et pénètrent comme un coin dans les lignes ennemies.

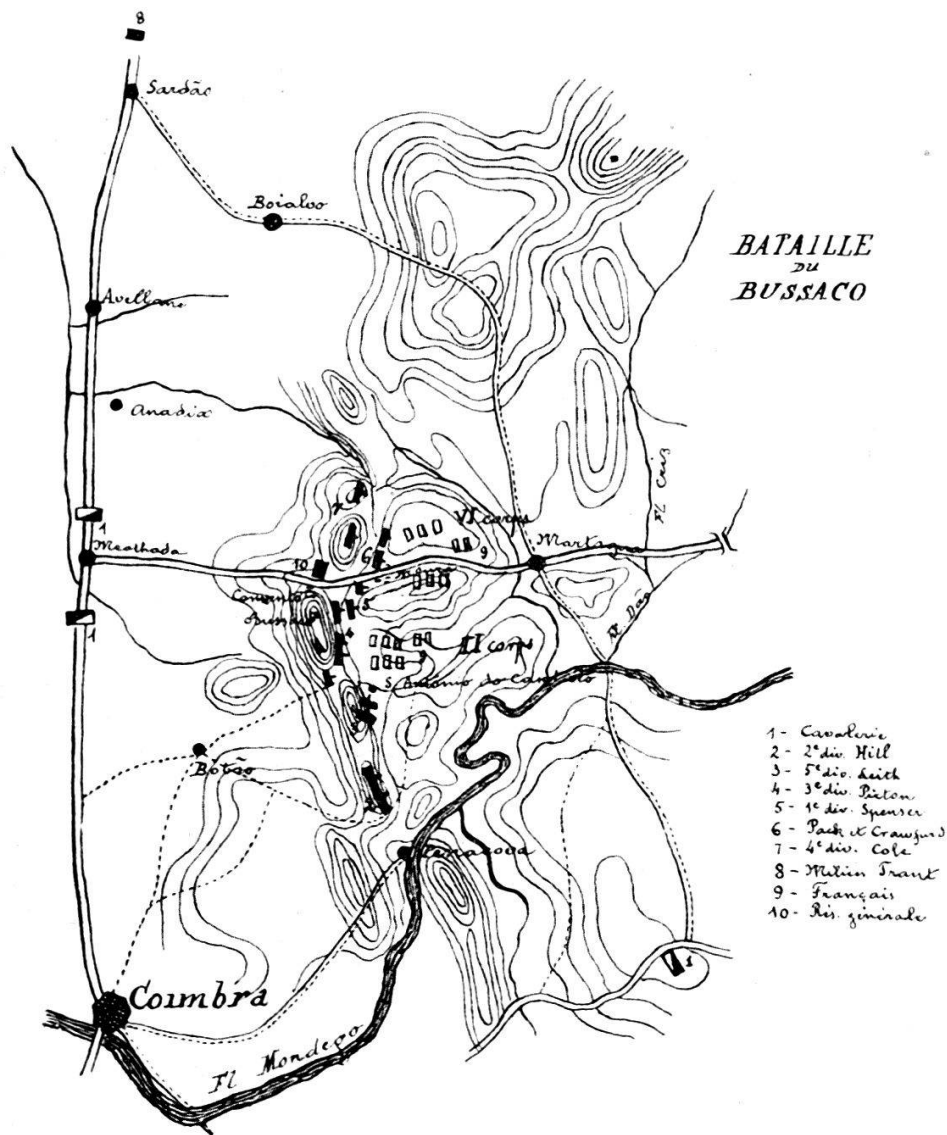
Le choc a été terrible ! la brigade Foy de la 2^e division du corps d'armée de Reynier accourt, mais la brigade portugaise Champalimand et le 14^e anglais sous le colonel French ne lui laissent pas même le temps de se former en ligne de bataille. De nouveaux renforts n'empêchent pas davantage la retraite pressée des Français vers la plaine.

Tandis que les attaques de Reynier échouaient à l'aile droite, le maré-

¹ Je signalerai seulement les troupes portugaises qui composaient les diverses unités.

chal Ney avait subi un sort pareil dans le combat engagé aux abords de Sulla, complètement indépendant du premier.

Les divisions du corps d'armée de Ney étaient celles des généraux Marchand, Loison et Mermet. Masséna a laissé la dernière (Mermet) comme



réserve en arrière de Moura et a fait avancer les deux autres à droite et gauche de la route qui conduit de ce village au couvent du Bussaco. La division Loison fut chargée d'attaquer, par la droite de la route, le village de Sulla — attaque frontale — ; la division Marchand devait tourner et envelopper la droite de la division légère des troupes alliées.

La première impulsion française est victorieuse, mais Crawford intervient alors et, par un feu meurtrier et une offensive énergique, arrache la victoire et contraint l'adversaire à redescendre les pentes escarpées, transformant en défaite le premier succès.

Masséna reconnaît alors, mais trop tard, l'impugnabilité des positions

anglo-portugaises. Mesurant froidement la valeur des soldats qui lui font face, ayant perdu déjà 4500 hommes, voyant parmi les blessés, les morts ou les prisonniers perdus quelques-uns de ses généraux les plus habiles (Graindorge, Foy et Simon), il donne l'ordre de la retraite générale, le cœur saignant de sa tentative échouée.

Pendant la bataille nos soldats se sont conduits avec un extraordinaire héroïsme. Alors même que la quasi-totalité des forces portugaises se composât de recrues inexpérimentées celles-ci ont fait preuve d'autant de valeur que de fermeté et de discipline, rivalisant avec les troupes anglaises, selon le témoignage impartial de Wellington lui-même et du maréchal Beresford. L'un et l'autre dans leurs rapports exaltent la conduite de ces jeunes soldats et leur rendent de chaleureux hommages.

A titre de document confirmatif voici la traduction littérale de quelques passages de l'*ordre du jour* de Lord Wellington le lendemain de la bataille.

Quartier général du Bussaco, 28 septembre 1810.

« Son Excellence le maréchal commandant en chef de l'armée portugaise a l'agréable devoir envers les troupes portugaises qui ont été à la bataille du Bussaco, de leur assurer sa pleine satisfaction pour la façon brillante dont elles se sont comportées et qui leur a gagné l'estime, l'admiration et la confiance de leurs compagnons d'armes de l'armée anglaise. Son Excellence a observé des faits au combat dignes des troupes les plus aguerries...

» Lord Wellington cite les corps portugais qui ont pris part à la bataille et ajoute : Tous ces corps se sont distingués pareillement, selon les circonstances du combat qui leur est dévolue à chacun ».

» Le général Picton fait les plus hautes louanges des 9^e et 21^e régiments ; le colonel Champalimand et le colonel Sulton méritent une mention spéciale...

» La conduite du régiment 8 fut extrêmement brillante dans l'attaque à la baïonnette contre l'ennemi...

» Le 4^e bataillon de chasseurs par le courage distingué de ses attaques et par sa fermeté, malgré les pertes subies pendant toute la journée, est digne aussi des plus hauts éloges...

» La belle charge des 5 compagnies du 19^e régiment, sous les ordres directs du lieutenant-colonel Bean, est particulièrement digne d'être citée ; elle a été admirée par toute l'armée...

» La conduite des brigades d'artillerie de 9 et 6 sous le commandement du major Arenschild, qui ont subi toute la journée le feu de 14 pièces ennemies, est digne de grandes louanges...

» Les brigades d'artillerie de 3 et de montagne se sont très bien com-

portées : Son Excellence adresse ses meilleurs remerciements à toutes ces brigades et à leurs commandants...

* * *

Le programme de commémoration de la bataille du Bussaco présenté par la Commission exécutive du centenaire de la guerre de la Péninsule et approuvé par le Gouvernement a été le suivant :

a) Une messe de campagne sur le terrain de la bataille, à laquelle ont assisté des contingents de tous les corps de l'armée, officiers et invités de diverses catégories;

b) Après la messe, la bénédiction du drapeau dont il est question plus loin, ayant pour escorte d'honneur un peloton composé de soldats des corps qui ont pris part à la bataille et portant les uniformes de l'époque ;

c) La création d'un drapeau commémoratif du centenaire de la guerre de la Péninsule portant inscrites, en lettres et chiffres d'or, les dates des batailles les plus célèbres de la guerre ainsi que l'historique légende extraite de notre poème épique « Lusiades » de Louis de Camoes, et qui a été accordée aux corps de notre armée qui se sont le plus distingués à la bataille de Vittoria. Ce drapeau figurera uniquement dans les grandes parades et solennités militaires ; pendant les cinq années de 1910 à 1914 il sera confié aux cinq corps qui ont obtenu le plus grand nombre de citations pour leurs exploits pendant la guerre de la Péninsule et après 1914 il sera gardé au *Musée militaire* et porté, chaque année, aux mêmes solennités par le corps qui, d'ordre du Ministère de la guerre et sur la consultation d'un conseil de généraux, aura été considéré comme le plus digne de cette distinction. On se déterminera d'après le service pendant l'année, le progrès de l'instruction, l'aptitude militaire et la conduite collective ;

d) Une visite du champ de bataille sous la direction des officiers de l'Etat-Major de l'armée ;

e) Le placement sur le monument érigé à 1873 d'une grande couronne en bronze ;

f) La construction d'un petit édifice (Musée-Bibliothèque), près de la chapelle historique de l'Encarnadoux qui a servi d'hôpital le jour de la bataille ; cet édifice est destiné à recueillir tous les précieux souvenirs de la bataille et à servir de guide aux visiteurs de la contrée ;

g) Les commémorations et fêtes populaires.

Les cinq corps d'armée à qui de 1910 à 1914 appartiendra le drapeau d'honneur sont les suivants :

3^e bataillon de chasseurs, 11 citations, dont 10 générales et 1 spéciale ;

11^e et 23^e régiments infanterie, chacun avec 11 citations, dont 9 générales et 2 spéciales ;

1^{er} bataillon de chasseurs, 9 citations, dont 8 générales et 1 spéciale ;

12^e régiment d'infanterie, 8 citations générales.

Comme on pouvait s'y attendre, le programme a été suivi avec enthousiasme. Le peuple a bien compris la grandeur des faits de nos aïeux et les cœurs se sont haussés dans un élan de glorification.

La confraternité des troupes et de la population civile a été entière et l'enseignement moral en restera, pensons-nous, durable.

La présence de lord Arthur-Charles Wellesley, duc de Wellington, représentant l'armée anglaise et petit-fils du célèbre Duc de Fer, et de M. Charles Oman, professeur de l'Université d'Oxford, représentant l'Académie britannique et auteur de l'*History of the Pennisular War*, ont donné à la commémoration plus d'importance et de cordialité.

La commission exécutive doit être satisfaite du résultat de ses travaux; elle peut se vanter sans fausse modestie que l'heureux anniversaire de 1810 a été célébré avec enthousiasme et un chaud patriotisme.

* * *

La besogne du gouvernement provisoire de notre république naissante a été énorme. Son action, judicieusement équilibrée, s'est fait sentir dans presque toutes les branches de l'activité multiforme de la nation. On peut dire sans crainte d'erreur qu'il n'est pas d'objet, de service ou de situation où sa main douce, mais ferme et autorisée, n'ait posé l'empreinte d'une modification sensée et, en général, publiquement réclamée.

Il fallait tout d'abord détruire les mauvaises habitudes et supprimer les vétustés de notre passé; ce fut la première tâche à entreprendre: elle est en bonne voie. Puis, il faudra fonder sur ces destructions un Etat nouveau à l'aide de lois libérales et progressives. Ce sera la mission de l'assemblée constituante. Mais le gouvernement ne désire pas rester inactif; il pense que les circonstances actuelles demandent d'ores et déjà de vrais efforts et le meilleur travail de tous. En outre, l'opinion publique exige depuis longtemps des réformes sociales qui ne peuvent être ajournées.

Basé sur ces considérations, il a pris la résolution de déblayer le terrain et de ne faire les élections qu'après la promulgation de quelques lois pressantes. Les lois sur la presse, le divorce, les congrégations religieuses, etc., arrêtées déjà, répondent à de vieux compromis et indiquent clairement l'esprit libéral et démocratique qui préside au nouvel état politique du pays. D'autres viendront à bref délai, telle la loi électorale avec le suffrage universel, la nouvelle organisation administrative avec l'autonomie régionale l'enregistrement civil obligatoire, etc.

On sent vraiment que quelque chose a changé dans la marche de nos affaires publiques.

Le ministère de la guerre a accompagné le travail prodigieux de tous les autres ministères, de sorte que l'on voit déjà, d'une part, de copieuses dispositions arrêtées au fur et à mesure des circonstances sur les objets les arrivés, et plus d'autre part, la soumission d'un grand nombre de ques-

tions du plus haut intérêt militaire à des commissions compétentes, nommées dans le but de décentraliser les services et de mettre à profit les qualités spéciales connues ou déclarées de leurs membres. Parmi les mesures arrêtées déjà, je cite par ordre chronologique :

a) La nouvelle formule du serment militaire pour les officiers et soldats, où l'honneur du citoyen et l'amour de la patrie ont remplacé la fidélité au roi et la foi religieuse ;

b) La suppression de la loi concernant la retraite des officiers. Cette loi avait la prétention de compenser les inégalités d'avancement entre les officiers de l'armée. Par elle, on accordait à chaque officier les avantages de la retraite obtenus par ses camarades de n'importe quelle arme ayant la même ancienneté militaire mais les plus avancés en grade. Mais l'application de la loi ne répondait en rien à sa pensée fondamentale ;

c) La suspension des promotions au grade de général. Pour justifier cette mesure, l'arrêté dit que les conditions actuelles d'avancement au grade de général ne sont pas à la hauteur de cette importante fonction qui doit appartenir seulement aux militaires dignes de toute confiance et prestige, au dedans et hors de l'armée, dans l'intérêt des institutions militaires et de l'unité d'indépendance sacrée de la patrie :

d) Une profonde réforme et simplification des procédés bureaucratiques de façon à obtenir la plus rapide expédition des affaires avec la moindre perte de temps et le moins possible d'écritures ; octroyant en même temps aux commandants une plus large initiative et plus de responsabilité dans la direction des troupes et des services et l'entretien de la discipline ;

e) La suppression de la distinction entre officiers combattants et non combattants, afin de cimenter davantage l'esprit de cohésion et la camaraderie entre les membres de la grande famille militaire. Dorénavant la hiérarchie militaire sera uniquement déterminée par le grade et, à égalité de grade, par l'ancienneté ;

f) La défense imposée aux forces militaires nationales de participer aux solennités religieuses, sauf s'il faut maintenir l'ordre public.

Parmi les commissions nommées pour étudier les plus hautes questions nationales d'intérêt militaire, il convient de mentionner spécialement celles qui s'occupent de la réorganisation de l'armée, de l'instruction militaire préparatoire, de la revision du code militaire et du règlement disciplinaire.

L'exposé du *Journal officiel de l'armée* qui accompagne les nominations de ces commissions et justifie l'urgente nécessité de leur étude, ne saurait être ni plus libéral, ni plus moderne. Jugez en :

Premièrement, en ce qui concerne la réorganisation de l'armée, il déclare de la plus haute importance de réorganiser l'armée de telle sorte qu'elle devienne une institution vraiment patriotique et utile, qui s'identifie profondément en qualité et nombre de ses éléments constitutifs avec les

légitimes aspirations de l'âme nationale. Au lieu de l'organisation insolite et mesquine arrêtée par le régime monarchiste dans un sentiment égoïste de défense personnelle et qui faisait de l'armée presque un corps étranger au milieu de la nation, il faut constituer une armée qui soit la pure représentation de la force et de l'esprit nationaux. Le citoyen-soldat doit renoncer à toute idée de caste pour incarner étroitement le caractère et l'âme de la patrie.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'instruction militaire préparatoire, le *Journal officiel* expose qu'actuellement pour assurer le mieux possible la défense sacrée de la patrie, toutes les nations plus avancées sur le chemin de la civilisation s'occupent avec ardeur de former le citoyen-soldat. A cet effet, il convient de former et d'enraciner dans les âmes l'esprit militaire dès la première enfance. L'instruction militaire doit faire partie intégrante de l'éducation civique et l'on doit commencer dès l'école primaire à familiariser le futur soldat avec l'emploi élémentaire des armes qui lui serviront à défendre son pays. Ceci sera pour tous l'abécédaire du langage des futures relations sociales. Cette même instruction doit accompagner les élèves, sous une forme progressive et méthodique, à leur passage successif par les écoles, de sorte que tout jeune Portugais arrive à sa majorité convaincu qu'il est un soldat pour défendre sa patrie et un citoyen pour la grandir.

Troisièmement, en ce qui concerne la justice militaire, le *Journal officiel* insiste sur les idées modernes sur la responsabilité et la criminalité, demande une refonte complète de quelques-uns des titres de notre code militaire et de notre règlement de discipline.

Elargir l'esprit des lois militaires en mettant en œuvre les plus sûrs critères de la justice, de façon à en adoucir l'aspect agressif, est une tâche imposée par la nouvelle forme républicaine du pays; car la république n'a pas été créée pour opprimer mais pour frayer de larges voies par où la nation devra marcher et évoluer pour suivre les étapes du progrès humain. Aujourd'hui qu'un vent de simplification et d'égalité démocratique souffle partout avec intensité, prétendant assujettir toutes les catégories sociales au même droit commun, il est urgent de réviser la compétence des tribunaux militaires et de préparer l'assimilation totale du droit militaire au droit commun.

Voilà très résumées les déclarations du *Journal de l'armée* à propos de la nomination des commissions de réforme. Elles sont animées d'un bon esprit, encourageantes pour les hommes sincères de notre monde militaire, manifestant le désir véritable de progresser et de faire œuvre utile, patriotique et durable.

* * *

Le ministre de la guerre a expédié à toutes les unités de l'armée une circulaire remarquable sur la discipline militaire. Après l'acte révolution-

naire, les esprits sont restés naturellement un peu surexcités. La troupe a participé au mouvement général. Il fallait chercher l'apaisement et faire entrer chacun avec prudence dans la bonne et régulière voie.

Les mesures trop brusques ne convenaient pas; mieux valait une diplomatie intelligente et conciliante. C'est la pensée de la circulaire qui s'exprime par les mots suivants :

« Le mouvement révolutionnaire des 4 et 5 octobre qui a libéré la patrie portugaise d'un régime avilissant, a été un geste mérité d'émancipation et de justice sociale. Il nous a réhabilité devant le monde et restera gravé en caractères d'or dans le registre impartial de l'histoire. Le mouvement a constitué une démonstration souveraine et la plus significative de la volonté nationale.

» Pour implanter la République tous ont concouru, qui dans leur conscience sentaient dès longtemps la nécessité patriotique d'une rénovation violente et profonde. Tous les vrais patriotes, les uns par le valeureux effort de leurs bras, les autres par la clarté puissante de leur esprit, se sont alliés dans l'unité de pensée et d'action indispensable pour faire triompher leur idéal commun.

» Ce suprême désir étant atteint, il est besoin, pour consolider le nouveau régime, que tout en maintenant entre toutes les classes l'égalité de sentiment de la période révolutionnaire, chacune rentre dans la sphère spéciale de son activité et de ses devoirs.

» Dans la classe militaire surtout, qui constitue par essence un élément d'ordre et qui vient de donner d'aussi hauts exemples de dévouement civique et de discipline, chacun doit d'ores et déjà et pour le mieux se borner à la pratique des droits et des devoirs qui strictement lui appartiennent, aux divers degrés de la hiérarchie et respecter les lois et les prescriptions réglementaires.

» Le soldat n'est pas aujourd'hui un automate, une simple machine mue par le caprice. Le soldat est un citoyen conscient, une des cellules sociales de l'organisme de la nation. Mais, tel dans un organisme animal, les cellules obéissent à la fatalité des lois physiologiques, ainsi les différentes particules d'un organisme social, pour correspondre noblement à leur but, doivent savoir obéir. Et cette obéissance doit être dévouée, consciente — condition indispensable dans les armées modernes — et par laquelle chacun remplit le service de sa compétence non par servilité, ignorance ou crainte, mais parce qu'un haut sentiment d'équilibre, de discipline et d'ordre social inspire toutes ses actions.

Dans cet ordre d'idées, le ministre compte sur l'élévation de ces sentiments et sur votre patriotique dévouement, sûr que vous emploierez les moyens les plus convenables à former vos subordonnés à la compréhension et à la pratique de cette obéissance où se résument toutes les justes récla-

mations individuelles et qui sont la sauvegarde de tous les droits et la défense de tous les intérêts légitimes. »

* * *

Le ministre de la marine a chargé une grande commission d'étudier la réorganisation de notre marine de guerre. La sous-commission du matériel a déjà terminé ses travaux et doit remettre son rapport au ministre à bref délai. Elle propose, dit-on, l'acquisition de trois cuirassés d'escadre de 19 000 tonnes et 21 milles de vitesse, armés de 10 pièces de 305 mm. et d'autres de 120 à 76 mm.; trois croiseurs explorateurs de 3000 tonnes et 22 milles de vitesse; douze destroyers de 30 milles de vitesse, de 890 tonnes, et six sous-marins.

INFORMATIONS

SUISSE

Dictionnaire géographique de la Suisse ¹. — Les clichés pittoresques sont innombrables et reproduisant les sujets les plus divers. Sont plus spécialement représentés, premièrement les villes et localités, avec leurs monuments et bâtiments les plus célèbres, les quartiers les plus dignes d'attention, les sites connus et classiques, le tout volontiers accompagné de plans de situation; en second lieu, les montagnes forment une très riche et fort intéressante collection, chaînes de montagnes et sommets isolés, groupements alpins, passages alpestres, tableaux de glaciers, vues panoramiques. Enfin les lacs constituent eux aussi une abondante et artistique collection.

Nous reproduisons deux clichés de cette dernière catégorie. L'un représente la photographie bien connue de la chapelle de Tell, si connue que l'on ne saurait choisir un point de comparaison plus avantageux. Quoique notre papier ne soit pas spécialement choisi pour la reproduction de photographures, on peut juger des qualités de l'œuvre, de la finesse des lignes. L'autre est un lac de Baldegg, pris sous un ciel sombre qu'illumine à l'horizon, au-dessus des montagnes, un trait net de ciel clair comme on le voit si souvent dans nos paysages.

Naturellement, qu'il s'agisse de cités, de montagnes ou de lacs, le texte complète et précise les vues. Il les complète souvent au point de vue historique, souvent aussi, en matière alpestre et jurassique entre autres, au point de vue scientifique, flore, faune, marche des glaciers, etc. La géologie est étudiée de près avec une grande abondance de reproductions graphiques,

¹ Voir livraison de décembre 1910.